



SEANCE DU 10 JUIN 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Viviane Bécart Sylvie Gourdon Michel Légerot Jean-Claude Moratal Christine Rieu Florian Ricou Jessica Tapiador-Pagano	Marielle Tiberghien Paulo Neves Sébastien Roche Anne Soulier
X absent			
1 procuration	Maryline Salvador a donné pouvoir à Sébastien Roche		
Secrétaire de séance :	Jean-Claude Moratal		
Délibération :	10.06.01		
Objet :	Désignation des représentants de la commune de Caderousse pour siéger au sein de la CLECT		
Rapporteur :	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte :	9.1		

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-40-1, qui autorise les communes à désigner des représentants au sein des commissions intercommunales, L. 5211-24, relatif à l'évaluation des charges transférées, L. 2121-21, relatif aux modalités de vote et de désignation en Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes du 21 mars 2026 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, qui rend obligatoire la création d'une CLECT pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays d'Orange en Provence en date du 17 septembre 2020 fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant que la communauté de communes du Pays d'Orange en Provence est dotée d'une fiscalité professionnelle unique (FPU) ;

Considérant qu'à ce titre, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être mise en place afin de procéder à l'évaluation des charges transférées entre les communes membres et l'intercommunalité ;

Considérant que chaque commune membre est invitée à désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission et un suppléant ;

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE



SEANCE DU 10 JUIN 2026 à 18H

Titulaire : Christophe REYNIER-DUVAL
Suppléant : Mariel MARTIN

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Pays d'Orange en Provence comme suit :
 - o Titulaire : Christophe REYNIER-DUVAL
 - o Suppléant : Mariel MARTIN
- De dire que le mandat des représentants s'étendent jusqu'à la fin du mandat municipal, sauf démission, décès, ou modification statutaire du fonctionnement de la CLECT.
- De dire que la présente délibération sera transmise au Pays d'Orange en Provence.

Délibération approuvée à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 11 juin 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Jean-Claude Moratal Secrétaire de séance,

